

OBJET : SUBVENTIONS "CONTRAT DE VILLE" MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA CREATION D'UNE CLASSE ET D'UN DORTOIR A L'ECOLE J. PREVERT

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°127 du 24 juin 2004

Considérant la modification du montant estimatif du plan de financement annexé à la délibération n°127 du 24 juin 2004

Vu le nouveau projet de plan de financement relatif à l'opération citée en objet

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel d'Aubervilliers » s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le nouveau plan de financement de l'opération citée en objet

Le Maire